

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 31 Mars 2025

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Serge SAUVAGERE, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Date de convocation :
18 mars 2025

Date d'affichage :
18 mars 2025

Absents excusés : Céline PARIS, Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 (BUDGET LOTISSEMENT) - Délibération n° 2025-18

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte financier unique (CFU) 2024 du budget lotissement ;

Considérant que l'exécution du budget du lotissement Clos St Jean pour 2024 a donné lieu à la réalisation d'un déficit de fonctionnement de 678.85 €, qu'il convient d'affecter

Considérant que la section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un solde d'exécution d'investissement négatif de 70989.05 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

-d'affecter le déficit de 678.85 € à la section de fonctionnement du budget 2025 en dépense, au compte 002 « résultat de fonctionnement report »

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET